Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Boucher

Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

Session 2008 • Code sujet : **334CB07** • Durée : **1 h 00** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Formation et insertion (4 questions) **Page 3**

2. Rupture du contrat de travail (5 questions) **Page 4**

3. Le contrat de transport (5 questions) **Page 6**

4. Les règlements (2 questions) **Page 8**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2008/BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2008 - 2-Sujet.pdf

1. Formation et insertion

Dans le cadre de son travail au « Faisan Doré », le candidat étudie la situation de Mme Laurent, qui travaille avec son mari depuis dix ans et l'épaule dans ses tâches. Il doit identifier les conditions et les démarches liées à la VAE, puis citer des possibilités de formation pour un salarié.

Question 1-1. Donner la signification du sigle VAE.

VAE signifie « validation des acquis de l’expérience ».

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Validation des acquis de l’expérience.

Question 1-2. Indiquer si Mme Laurent répond aux conditions d'accès à la VAE et justifier la réponse.

Oui. Mme Laurent travaille avec son mari depuis dix ans et l’épaule dans toutes ses tâches. Elle devra prouver ses capacités lors de l’entretien.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui : elle travaille avec son mari depuis dix ans et l’épaule dans toutes ses tâches.

Question 1-3. Préciser à quel organisme Mme Laurent doit s'adresser pour réaliser cette démarche.

Elle doit s’adresser au service académique concerné de l’académie de son domicile.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le service académique concerné de l’académie de son domicile.

Question 1-4. Citer deux possibilités de formation pour un salarié.

Deux possibilités de formation pour un salarié :

- le congé individuel de formation (CIF) ;
- des stages internes ou externes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le CIF et des stages internes ou externes.

2. Rupture du contrat de travail

Ce dossier examine la situation de M. Péron et les modalités de rupture du contrat de travail, notamment le préavis, la démission et le licenciement. Il aborde aussi le travail bénévole, le renouvellement de la période d'essai, son utilité et l'organisme à consulter.

Question 2-1. M. Péron peut-il quitter l'entreprise le 1er juin 2007 ? Justifier la réponse.

Le départ au 1er juin est possible si le préavis prévu au contrat de travail est respecté. Si M. Péron souhaite partir avant la fin de ce délai, il peut le faire avec l'accord de son employeur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, si le préavis est respecté ou si l'employeur accepte son départ anticipé.

Question 2-2. Expliquer la différence entre une démission et un licenciement.

La différence repose sur la partie qui décide de rompre le contrat de travail :

- La démission est à l'initiative du salarié.
- Le licenciement est à l'initiative de l'employeur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Démission : rupture à l'initiative du salarié. Licenciement : rupture à l'initiative de l'employeur.

Question 2-3. Indiquer quelle solution conseiller dans la situation évoquée et justifier la réponse, en tenant compte du travail bénévole et du renouvellement de la période d'essai.

1. Écarter la solution du travail bénévole : en l'absence de contrat de travail, elle pourrait être assimilée à du travail au noir.
2. Si la convention collective ne s'oppose pas au renouvellement de la période d'essai, prévoir ce renouvellement dans le contrat de travail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pas de travail bénévole ; inscrire le renouvellement de l'essai au contrat si la convention collective l'autorise.

Question 2-4. Préciser l'utilité de la période d'essai pour l'employeur et pour le salarié.

La période d'essai permet à chacune des parties d'évaluer la relation de travail :

- L'employeur vérifie les qualités et les qualifications du salarié.
- Le salarié apprécie si le travail lui convient.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’employeur évalue le salarié ; le salarié vérifie que le travail lui convient.

Question 2-5. Indiquer auprès de qui M. Laurent peut obtenir les renseignements nécessaires concernant le renouvellement de la période d'essai.

M. Laurent peut demander à l’Inspection du travail les renseignements utiles sur le renouvellement de la période d’essai.

✓ RÉPONSE À RETENIR

À l’Inspection du travail.

3. Le contrat de transport

M. Laurent commande des barquettes à son fournisseur Decker, qui confie la livraison au transporteur « Plusquerapide ». En l'absence de M. Laurent et sans possibilité de vérifier le contenu des colis avec le chauffeur, le dossier porte sur les obligations des parties et les démarches liées aux réserves de livraison.

Question 3-1. Rappeler les obligations des parties en matière de transport de marchandises, en citant deux obligations pour le transporteur, deux pour l'expéditeur et deux pour le destinataire.

Partie	Deux obligations
Transporteur	Prendre les marchandises et en assurer la garde dans leur état initial.
Expéditeur	Joindre les documents nécessaires à la livraison et emballer correctement les marchandises.
Destinataire	Payer le prix convenu et prendre possession de la marchandise.

Ce sont deux obligations pour chaque partie, conformément au corrigé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Transporteur : prendre et garder. Expéditeur : fournir les documents et emballer. Destinataire : payer et prendre possession.

Question 3-2. Préciser la mention que Mme Laurent doit inscrire sur le bon de livraison lorsqu'elle ne peut pas vérifier le contenu des colis en présence du chauffeur.

Comme Mme Laurent ne peut pas vérifier le contenu des colis en présence du chauffeur, elle inscrit la mention prévue sur le bon de livraison.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> « Sous réserve de déballage ».

Question 3-3. Indiquer ce que M. Laurent doit faire pour confirmer ses réserves.

1. Confirmer les réserves au transporteur.
2. Envoyer cette confirmation par lettre recommandée avec accusé de réception.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Adresser les réserves au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Question 3-4. Préciser le délai dans lequel M. Laurent doit confirmer ses réserves.

Le délai indiqué dans le corrigé est de trois jours ouvrables à compter de la livraison. La confirmation des réserves doit donc être envoyée au transporteur dans ce délai.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison.

Question 3-5. Indiquer le recours dont M. Laurent dispose si le transporteur ne répond pas.

En l’absence de réponse du transporteur, M. Laurent peut intenter une action en responsabilité dans un délai d’un an.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Intenter une action en responsabilité dans un délai d’un an.

4. Les règlements

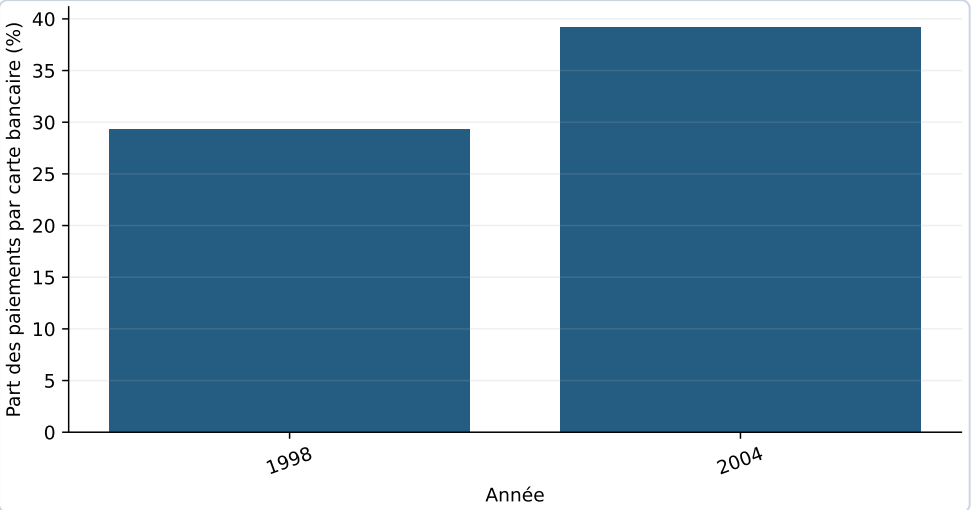
M. Laurent examine les changements des habitudes de paiement de ses clients à partir de données sur la carte bancaire et le chèque, notamment dans les petits commerces et les achats alimentaires. Il doit ensuite comparer les avantages et les inconvénients de ces deux moyens de paiement.

Question 4-1. Démontrer à M. Laurent que le paiement par carte bancaire correspond à l'évolution des habitudes de ses clients, en présentant au moins deux arguments tirés des données fournies.

La carte bancaire suit la progression des habitudes de paiement : entre 2003 et 2004, son usage augmente de 13,40 % chez les petits commerçants, soit la hausse la plus forte tous secteurs confondus. Elle est aussi le moyen de paiement le plus utilisé pour les achats alimentaires.

- Sa part passe de 29,30 % en 1998 à 39,20 % en 2004.
- Sur la même période, la part des chèques recule de 41,80 % à 29 %.

Ces évolutions confirment que la carte bancaire correspond aux habitudes des clients.



✓ RÉPONSE À RETENIR

La carte bancaire progresse chez les petits commerçants, domine les paiements alimentaires et passe de 29,30 % à 39,20 % des paiements entre 1998 et 2004.

Question 4-2. À partir de vos connaissances, comparer les avantages et les inconvénients de la carte bancaire et du chèque, en donnant deux arguments pour chaque moyen de paiement.

Pour le commerçant, la carte bancaire facilite et sécurise l'encaissement, tandis que le chèque peut être pratique en période d'affluence. Chaque moyen comporte toutefois des coûts ou des risques : la comparaison porte sur la certitude du paiement et les contraintes de traitement.

Moyen de paiement	Avantages	Inconvénients
Carte bancaire	Assurance d'être payé ; virement automatique ; crédits courts proposés.	Commission sur les achats ; location du terminal ; coût des communications téléphoniques.
Chèque	La pièce d'identité aide à vérifier l'identité du client ; pas d'attente d'acceptation en période d'affluence.	Remise à rédiger pour la banque ; paiement non garanti, sauf notamment si le montant ne dépasse pas le seuil bancaire.

La carte bancaire rend le paiement plus sûr, mais occasionne des frais. Le chèque peut accélérer le passage en caisse, mais expose le commerçant à un impayé et nécessite une remise à la banque.

Comparaison des moyens de paiement

Type de paiement	Avantages	Inconvénients
Carte bancaire	Assurance d'être payé ; virement automatique au compte de l'entreprise ; crédits courts proposés	Commission sur les achats ; location du terminal ; montant des communications téléphoniques
Chèque	Vérification de l'identité ; aucune attente d'acceptation en période d'affluence	Obligation de rédiger une remise pour la banque ; paiement non garanti, sauf si le montant est inférieur ou égal au seuil bancaire

Avantages et inconvénients relevés dans le corrigé source.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La carte bancaire sécurise l'encaissement, mais entraîne des frais. Le chèque peut fluidifier la caisse, mais son paiement n'est pas garanti et sa remise demande une démarche.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BP BOUCHER

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2008)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de BP Boucher, session 2008, code 334CB07, d'une durée d'une heure et de coefficient 1, elle comporte quatre dossiers : formation et insertion, rupture du contrat de travail, transport de marchandises et règlements. Elle évalue l'identification des dispositifs de formation, l'application de règles juridiques professionnelles, l'analyse d'obligations contractuelles et la comparaison des moyens de paiement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La VAE signifie validation des acquis de l'expérience et reconnaît des compétences acquises par l'expérience.
- La démission est une rupture du contrat de travail à l'initiative du salarié, tandis que le licenciement est à l'initiative de l'employeur.
- Le transporteur prend en charge les marchandises, en assure la garde et les livre selon les délais et conditions prévus.
- Pour comparer des moyens de paiement, distinguer les avantages et les inconvénients pour le client et le commerçant.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les rôles du transporteur, de l'expéditeur et du destinataire avant d'énoncer leurs obligations.
- Pour justifier une conclusion, la relier aux faits précis de la situation ou aux données fournies.
- Présenter clairement les avantages et inconvénients demandés pour la carte bancaire et le chèque.
- Respecter les délais et règles juridiques tels qu'ils sont indiqués dans le sujet de la session 2008.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment justifier l'accès de Mme Laurent à la VAE dans cette situation ?

Relevez les éléments d'expérience professionnelle décrits dans le dossier, notamment son travail auprès de son mari depuis dix ans. Reliez ces faits aux conditions d'accès à la VAE et justifiez clairement votre conclusion.

Q : Que faire si le contenu des colis ne peut pas être vérifié à la livraison ?

Inscrivez la réserve demandée sur le bon de livraison, puis confirmez-la par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours ouvrables suivant la livraison.

Q : Comment gérer le temps sur cette épreuve d'une heure ?

Les quatre dossiers totalisent 20 points. Répartissez le temps en tenant compte de leur barème, répondez aux questions courtes sans vous attarder et gardez quelques minutes pour vérifier les justifications et les comparaisons.

Q : Quels éléments sont attendus pour comparer la carte bancaire et le chèque ?

Présentez distinctement les avantages et les inconvénients de chaque moyen de paiement, avec deux arguments pour chacun. Appuyez-vous notamment sur la sécurité, la facilité d'utilisation et les coûts pour le commerçant.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2008/BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2008 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Boucher : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.